



Négociation barème filières emballages – Proposition de barème

Rappel de la structure du barème actuel

Le barème actuel d'Eco-emballages, dit Barème E, se divise en 5 types de soutiens :

1. Soutien « service » de collecte sélective (Scs)

Ce soutien se décompose en deux tarifs :

1. Un tarif unitaire (Tus) proportionnel aux tonnages recyclés
2. Un tarif différencié (Taa) basé sur l'amélioration annuelle des performances

Ce soutien représente environ 61% du montant total des soutiens (343 M€ en 2013) versés par Eco-emballages aux collectivités locales.

2. Soutien à la sensibilisation (Sas)

Son montant est basé sur les tonnes recyclées et le nombre d'ambassadeurs du tri. Il représente 6% du montant total des soutiens (35M€ en 20123).

3. Soutien au développement durable (Sdd)

Ce soutien s'applique aux collectivités ayant atteint des cibles économiques, sociales et environnementales. Il représente environ 2% du montant total des soutiens versés (11 M€ pour 2013).

4. Soutien à la performance de recyclage (Spr)

Ce soutien est basé sur le taux moyen de recyclage calculé à partir du gisement de référence. Selon le taux moyen de recyclage atteint, un coefficient de majoration s'applique alors au soutien pour le service de collecte sélective et au soutien pour la sensibilisation.

En 2013 cette majoration représentait un montant de 114M€, soit 20% du montant total des soutiens.

5. Soutien aux autres valorisations

Ce soutien s'applique aux tonnages d'emballages ménagers résiduels qui ne sont pas captés par la collecte sélective. Ces tonnages sont calculés par différence entre les tonnages issus de la collecte sélective, et le gisement de référence.

Sont soutenus dans le cadre de ce soutien les métaux récupérés par les unités de traitement des OMr, les papiers-cartons valorisés de manière organique et les papiers, cartons et plastiques valorisés énergétiquement.

En 2013 ce soutien représentait 61M€, dont 47M€ lié à la valorisation énergétique, soit environ 11% du montant total des soutiens.

Rappel des chiffres et objectifs de la filière

Objectifs spécifique fixés par les lois « Grenelle »:

1. Atteindre des objectifs de recyclage (75 % en 2012).
2. Prendre en charge 80 % des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé en 2012.
3. Atteindre les objectifs de réduction de production des déchets d'emballages ménagers par éco-conception (100 000 tonnes de moins entre 2007 et 2012).

Objectifs spécifique fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte

1. Généralisation de l'extension des consignes plastiques d'ici 2022.
2. Harmonisation des schémas de collecte et de tri

Indicateurs de collecte

Gisement contribuant à Eco Emballages et Adelphe : 4 792 kt  environ 73 kg /hab.

Selon l'agrément, le gisement contractuel de référence a été actualisé en 2014 sur la base du gisement contribuant 2012 et s'applique sur la période de 2014 à 2016

Gisement en kg/hab/an	Acier	Aluminium	PCNC	PCC	Plastiques	Verre
2014 à 2016	5,333	1,141	13,949	1,310	16,816	34,480

Répartition du gisement contribuant : Environ 48% verre et 52 % emballages légers.

Performance de tri (collecte séparée uniquement) : 46 kg/hab. soit 2 985 kt

4. Emballages légers (collecte séparée) : 15,0kg/hab.
5. Verre (collecte sélective) : 30,0 kg/hab.

Performance de recyclage (collecte séparée / Mâchefers / Compost / TMB): 67% de taux de recyclage (soit 50 kg/hab soit 3 193 kt)

6. Emballages légers : 19,2 kg/hab.
7. Verre (collecte sélective) : 29,5 kg/hab.

Tonnages valorisés (recyclage, valorisation énergétique et organique) : 82% de taux de valorisation (soit 59 kg/hab soit 3 869 kt).

Indicateurs financiers

Montant total soutiens versés aux collectivités : 541 M€ soutiens aux collectivités (8,3 €/hab)

Montant total soutiens : 609 M€

Montant des recettes : 223 M€

Taux de prise en charge conformément à la méthode de calcul établie à l'annexe 4 du cahier des charges d'agrément (sur la base d'un calcul théorique d'un cout net de référence d'un service optimisé, recettes déduites) : 78,6%

Taux de prise en charge réel (sur la base du couts réel de la gestion des déchets d'emballages ménaegrs et assimilés en France, recettes déduites) : 43%

Consultation des adhérents sur le barème actuel

Aujourd'hui, environ 986 collectivités sont en contrat avec Eco-Emballages, représentant une population cumulée de 63 millions d'habitants. Les adhérents d'AMORCE ayant contractualisé

avec Eco-Emballages représentent environ 244 collectivités pour une population cumulée de 43 millions d'habitants (68% de la population en convention avec Eco-emballages).

AMORCE a lancé une consultation sur son site internet au début de l'été pour recueillir l'avis de ces adhérents sur le barème actuel. 122 collectivités, représentant une population de plus de 21 Mhab ont répondu à ce sondage.

Structure du barème

56% des collectivités ayant répondu considèrent que la structure actuelle du barème n'est pas satisfaisante, 33% se disent satisfaites et le 11% restant n'a pas répondu à la question.

La majorité des collectivités insatisfaites trouve le barème trop complexe, notamment :

- Elles trouvent que le barème ne tient pas compte de la spécificité du territoire ou d'autres éléments comme les services de collecte mis en place sur le territoire
- Elles ne comprennent pas les plafonnements des tonnes soutenues pour certains matériaux
- Elles trouvent que le barème n'atteint pas le taux de prise en charge promis. Le taux moyen de prise en charge, calculé par AMORCE sur un échantillon représentatif de collectivités, s'élève en effet en moyenne à 43%
- Les collectivités pointent du doigt le soutien SDD et s'interrogent sur l'utilisation des données renseignées

Points de réflexion des collectivités (regroupés par thématiques communes) :

Typologie de l'habitat	L'indicateur d'activité touristique (IAT) est peu représentatif du gisement réellement concerné
	La ruralité n'est plus prise en compte avec ses spécificités, la définition de soutiens et d'objectifs nationaux favorise les zones agglomérées
	les soutiens dépendent uniquement de la performance. La typologie du territoire, et le mode de collecte n'entrent pas en compte.
	Le barème doit mieux prendre en compte les contraintes du milieu urbain dense, où les coûts de gestion sont plus élevés.
	Contenants plus particuliers dans le cas de l'habitat collectif, prise en compte de programme de réhabilitation, colonnes enterrées et véhicules de collecte.
	Prise en compte insuffisant pour le centre villes historiques à forte contrainte d'espace disponible.
Plafonnement des tonnages	Le Taux Moyen de Recyclage, utilisé pour le calcul du soutien à la performance, est la moyenne de 4 taux qui sont plafonnés. Le faible taux sur le plastique se relève très pénalisant, alors même qu'une large partie des emballages plastiques n'est pas recyclable aujourd'hui
	Le plafond relatif aux emballages ménagers devrait être déconnecté du total fibreux
	Le soutien sur les cartons calculé sur le % de fibreux entraîne une stagnation des soutiens par rapport à la quantité de plus en plus importante de cartons collectés. De plus, il est pénalisé par les efforts des collectivités en matière de prévention des déchets, dont les papiers (STOP PUB) est un axe prioritaire.
Soutien SDD	SDD avec cibles contradictoires (on encourage d'avoir des coûts bas ET beaucoup de postes de collecte sélective ce qui est contradictoire, le coût de collecte dépendant essentiellement des besoins humains déployés, et sans prise en compte de la qualité du service)
	Opportunité de conserver le SDD, avec des seuils à atteindre connues après les déclarations et pour des montants accessoires
Divers	Il n'existe plus non plus de soutien à l'investissement pour améliorer les performances il faut faire de nouveaux investissements soit pour renouveler ou faire évoluer les équipements de collecte.
	La difficulté à simuler les soutiens quand on est une structure de deuxième niveau (lorsque le syndicat de traitement est signataire)
	Le barème ne doit pas être unique. Comme pour Eco-mobilier, il est souhaitable que la collectivité puisse choisir entre différents périmètres de SPGD (service public de gestion des déchets). Par exemple : collecte uniquement, collecte + tri simplifié (1 ^{er} étape sur 2), collecte +

tri complet et commercialisation.

Le barème doit permettre à une collectivité de contractualiser avec plusieurs repreneurs pour un même standard matériau. (ex. des cartons de déchèterie, pour lesquels on peut souhaiter avoir plusieurs repreneurs)

Non adapté aux DOM

Sur la question estimez-vous que les soutiens versés par Eco-emballages dans le cadre du barème sont suffisants :

67% ont répondu négativement

18% ont répondu positivement

15 % n'ont pas souhaité répondre

1- Soutiens à la collecte sélective (Scs)

89% des collectivités souhaitent faire évoluer les soutiens unitaires à la tonne du barème, 7% est satisfait de la structure et le 6% restant n'a pas répondu.

Pour les collectivités souhaitant le faire évoluer les points à prendre en compte sont :

Typologie d'habitat	63 %
Schéma de collecte (PàP, PAV, multiflux, biflux....)	50 %
Une formule de révision annuelle	50 %
Schéma de tri choisi dans le cadre de l'extension plastique]	42 %

2- Soutiens à la performance (Spr)

43% des collectivités considèrent que le soutien à la performance du recyclage sous sa forme actuelle n'est pas satisfaisant, 31% des collectivités considèrent qu'il est satisfaisant et le 26% restant n'a pas souhaité répondre à la question.

59% des collectivités ayant répondu ont indiqué des pistes d'évolution ont été indiquées avec les points communs suivants :

Déplafonnement	23 %
Simplification et facilité à la lecture pour les CL non signataires	17%
Modification du gisement (régional, variations etc.)	13%
Prise en compte typologie, contraintes CL	13%
Inclure Part fixe/var	6%
Prise en compte variations prix reprise	2%
Autres	26%

3- Soutiens à la sensibilisation (Sas)

Le constat est mitigé 34% indique que le soutien doit être un forfait basé sur le nombre d'habitants de la collectivité, 32% qu'il doit rester basé sur les tonnes recyclées et le nombre d'ambassadeurs du tri et 19% propose d'autres pistes majoritairement sur un mix des deux et sur la révision des critères de l'ADT. Le 15% restant n'a pas répondu à la question.

4- Soutiens à autres modes de la valorisation (Sav)

61% des collectivités indiquent que le soutien est satisfaisant dans sa forme actuelle. 29% n'est pas satisfait et le 10% restant n'a pas répondu.

Pour 89% des collectivités de l'échantillon ayant répondu à cette question les soutiens devraient tenir compte de une ou des plusieurs des options suivantes (pour les reste aucune des propositions n'est pas souhaitable) :

Un soutien pour les emballages métalliques récupérés hors CS (mâchefers, TMB)	68%
Un soutien pour les emballages issus des refus de tri et valorisés énergétiquement	39%
Un soutien à la valorisation organique des flux fibreux	54%
Un soutien pour les emballages rentrant dans la fabrication de CSR à partir de refus de tri ou d'Omr	68%
Un soutien pour les emballages en mélange avec les OMr et valorisés énergétiquement	53%
Un soutien pour les emballages en mélange avec les OMr et partant en centre de stockage	20%

5- Soutien au développement durable (Sdd)

70% des collectivités indiquent que le soutien n'est pas satisfaisant dans sa forme actuelle et 12% considère qu'il faut l'éliminer, considérant que cela n'est qu'un moyen pour Eco-emballages d'obtenir des données nécessaires (coûts, performances) aux renégociations de contrat. Le 18% restant n'a pas souhaité répondre à cette question.

56% des collectivités ayant répondu à la question souhaitent a minima le faire évoluer et donnent quelques pistes de réflexion :

Simplifier la saisie : Déclaration plus simple avec des critères plus lisibles, faciles à obtenir (pas besoin de recourir à un BE), expliciter la ventilation des charges par cibles lorsque celles-ci ne sont pas issues de la matrice des coûts
Supprimer le critère empreinte carbone (trop subjectif)
Certains critères notamment celui sur le refus de tri pénalisent les collectivités avec de bons résultats quantitatifs
Prise en compte du type d'habitat dans les critères de coûts : cibles définies en fonction du type d'habitat et non nationales, Indicateurs plus réalistes et en rapport avec la collectivité (taille)
Certains critères économiques proposés sont difficilement compatibles avec l'atteinte de cibles sociales
Ce soutien a le mérite d'intégrer des indicateurs qui ne sont pas nécessairement analysés systématiquement. Le problème vient surtout des interprétations que tire Eco-Emballages des données saisies par les collectivités. Une analyse critique (et indépendante...) de ce soutien est indispensable.
Prendre beaucoup plus en compte les enjeux environnementaux et moins les enjeux économiques
S'adapter pour les syndicats départementaux de traitement
Développer l'empreinte sociale de la collecte sélective et en l'axant de manière plus forte sur l'impact carbone de l'ensemble de la filière

6. Synthèse

L'enquête nationale initiée par AMORCE, permet d'identifier les priorités suivantes :

- Simplifier le barème, aujourd'hui trop complexe dans sa forme
- Mieux prendre en compte les spécificités du territoire et les organisations en découlant
- Réfléchir à éliminer ou faire évoluer le soutien au développement durable
- Maintenir les autres soutiens à la valorisation (énergétique) et introduire les flux de déchets d'emballages produisant du CSR au soutien à autres modes de la valorisation
- Intégrer une formule de révision des soutiens dans le temps

- Augmenter le taux de prise en charge « réel » de la filière

Evaluation du coût global de gestion des déchets d'emballages ménagers

1. Mise sur le marché

Nous avons évalué de manière prospective les mises sur le marché des emballages ménagers à l'horizon 2020, correspondant au mi-agrément. Cette prospective nous permet dans un deuxième temps d'évaluer l'évolution des tonnages recyclés, et de construire un barème qui intègre ces futures évolutions, ainsi que l'extension des consignes de tri.

En se basant sur les données actuelles et les évolutions des emballages mis sur le marché ces 10 dernières années (données ADEME), le tonnage global des emballages devrait rester relativement stable à l'horizon 2020 mais avec des variations importantes sur certains matériaux :

- Les emballages en verre devraient continuer à diminuer de manière importante, comme c'est le cas depuis 10 ans, expliquant la légère diminution du gisement global en masse.
- Les emballages plastiques devraient continuer à progresser.

Tableau 1 : Evolution des mises sur le marché en kt

	acier	aluminium	papier-carton (hors ELA)	ELA	bouteilles et flacons	autres plastiques	verre	autres	Total
2013	299	66	939	86	450	639	2 218	30	4 727
2020	299	66	939	86	450	767	1 907	30	4 544

2. Evolution des tonnes recyclés et des coûts

Le coût de la gestion des emballages pour l'année 2013 est évalué, à partir des coûts moyens observés par l'ADEME¹, à près d'1,2 milliards d'euros. Les détails des coûts de cette évaluation figure dans le tableau suivant. Les soutiens versés par Eco-emballages cette année là s'élevaient à 564 millions d'euros. Le taux de couverture des coûts réels pour l'année 2013 était alors de 43%. Un taux de couverture des coûts réel de 80% pour les collectivités correspondrait à un montant total de soutien de 996 millions d'euros, soit un différentiel de près de 430 millions d'euros avec les soutiens réellement versés en 2013.

Tableau 2 : Coûts de gestion des emballages ménagers pour 2013

2013	tonnage 2013 (kt)	coûts ademe(€HT/t)	TGAP (€/t)	coût 2013 (en k€)
emballages légers en CS	999	646		645 354
emballages légers extension en CS	6	1321		7 926
Verre en CS	1932	86		166 152
Emballages dans Omr	1790	226	12	426 020
Total	4727			1 245 452

En 2020, les quantités d'emballages légers collectés sélectivement devraient augmenter de manière significative sous l'effet de l'extension des consignes de tri. Cela devrait entraîner une hausse de 20% des coûts pour les collectivités.

Tableau 3: Coûts de gestion des emballages ménagers pour 2020

2020	tonnage 2020 (kt)	coûts ademe(€HT/t)	TGAP (€/t)	coût 2020 (en k€)
emballages légers avec extension	1349	688		927 871
Verre en CS	1621	86		139 437
Emballages dans Omr	1574	242	15	405 064
Total	4544			1 472 372

¹ Référentiel National des coûts du service public de gestion des déchets en 2012 - ;ADEME, février 2015.

Un taux de prise en charge de 80% des coûts réels correspondrait alors à un montant global des soutiens de 1,177 milliards d'euros. C'est sur cette base que la proposition de barème a été construite.

Proposition de barème aval

La proposition de barème suivante a été construite avec deux objectifs simples :

- Atteindre un taux de couvertures des coûts réels de 80% à mi-agrément avec la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.
- Simplifier la structure du barème et diminuer le nombre de soutien dont certains, comme le SDD, représentent des montants marginaux.

1. Soutien collecte sélective

On propose ici de simplifier le soutien à la collecte sélective (Scs) selon la formule suivante :

$$Scs = TUS \times \text{coefficient de majoration type de milieu}$$

$$TUS = \Rightarrow (T_{\text{matériau}} \times \text{soutien unitaire matériau})$$

Evolution des soutiens unitaires

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Une augmentation très significative du soutien unitaire pour le verre, afin que le montant du soutien soit cohérent avec le coût réel de gestion de ces déchets d'emballages. Le coût moyens de la gestion des déchets de verres d'emballages étant de 86€/t, un taux de couverture des coût de 80% correspond à un soutien unitaire de 69€.
- Une réévaluation des soutiens sur les plastiques, notamment sur les plastiques issues de l'extension, pour que le soutien corresponde à une prise en charge de 80% des coûts de gestion de ces nouvelles résines (1321€/t), soit 1057€/t.
- Une augmentation des autres soutiens unitaires pour arriver à un taux de prise en charge globale de 80% de la collecte sélective des emballages légers, soit une augmentation de 15% des autres montants unitaires.

Le tableau ci-dessous présente les soutiens actuels à la tonne et la proposition de soutien unitaire pour atteindre un taux de couverture des coûts de 80% à l'horizon 2020.

Tableau 4 : Soutiens unitaires par matériaux

soutien unitaire		ACIER	ALU	PCNC	PCC	PLASTIQUES B&F	autres plastiques	VERRE	PCM
soutien actuels	en €/T	62	278	202	234	596	800	4,4	101
Proposition de nouveaux soutiens	en €/T	70	320	230	270	685	1057	69	115

Ces soutiens unitaires représenteraient un montant total de soutiens de 855 millions d'euros, auquel viendrait s'ajouter le coefficient de majoration par type de milieu et le coefficient de majoration à la performance.

Coefficient de majoration type de milieu

Ce coefficient a pour objectif de prendre en compte la spécificité du territoire dans le calcul des soutiens. Il concernera principalement :

- Les collectivités ayant des zones urbaines denses. Le critère d'attribution pourrait être basé sur le nombre de logements collectifs et/ou la densité de population
- Les collectivités ayant de l'habitat fortement dispersé. Ce critère pourrait être basé sur la densité de population.
- Les collectivités ayant une forte activité touristique. Ce critère sera basé sur le nombre de chambres d'hôtels, emplacement de campings et nombre de résidence secondaire.

Son montant annuel correspondra au montant actuel du tarif différencié (Taa), soit 50M€/an.

Plafonnement

Le plafonnement étant basé sur un gisement national, il ne prend pas en compte les variations de gisement au niveau local et a un effet discriminant pour certaine collectivité. Suppression de tout plafonnement sur les quantités collectées. Par ailleurs, il faudrait que ce gisement national soit évalué par une structure indépendante, et non Eco-emballages.

Révision annuelle

Nous prévoyons d'intégrer une formule de révision annuelle des soutiens unitaires à la tonne.

Cette formule de révision peut être basée :

1. - Sur l'inflation
2. - Sur des indices de révisions des prix techniques similaires à ce que l'on peut trouver dans le cadre des marchés publics.

Nous proposons la formule de révision des soutiens unitaires suivante, basée sur l'évolution des coûts de collecte et des coûts de tri :

$$S_n = S_0 (0,15 + 0,85 \times ((0,3 \times ICMO2n/ICMO20 + 0,2 \times FSD1n/FSD10) + (0,3 \times ICHTn/ICHT0 + 0,2 \times FSD1n/FSD10))$$

Avec :

1. S_n = Soutien de l'année n
2. S_0 = soutien initial (année 0)

$(0,3 \times ICMO2n/ICMO20 + 0,2 \times FSD1n/FSD10)$ correspond au variation du coût de collecte avec :

1. $ICMO2$ = Indice du coût de la main d'œuvre pour la collecte des déchets
2. $FSD1$ = Frais et service divers

$(0,3 \times ICHTn/ICHT0 + 0,2 \times FSD1n/FSD10)$ correspond au variation de coût du tri avec :

3. $ICHT$ = Indice du coût horaire du travail
4. $FSD1$ = Frais et service divers

Soutien à la performance (Spr)

On propose que le taux moyen de recyclage, calculé annuellement, ne soit plus calculé par matériaux mais de manière globale, et en prenant toujours comme gisement de référence le gisement contractuel.

$$TMR = (\text{tonnage recyclé} / \text{tonnage recyclable})$$

Le TMR est plafonné à 1.

Le Cmp (coefficient de majoration à la performance) est toujours calculé de la même manière :

Tableau 5 : Coefficient de majoration à la performance (Cmp) par rapport au taux moyen de recyclage (TMR)

	TMR<=35%	35%<TMR<=50%	50%<TMR<=60%	60%<TMR<=80%	TMR > 80%
Cmp (%)	0	(TMR-35%)	(TMR*1,5)-60%	(TMR*2)-90%	70 %

Sur un échantillon de 81 collectivités, le Cmp évolue de 9 point à la hausse lié à ce changement de formule pour le TMR.

2. Sensibilisation

Le soutien actuel à la communication représente 35M€/an et est basé sur les tonnages recyclés et les nombre d'ambassadeurs du tri.

Nous proposons d'augmenter le soutien à la sensibilisation notamment au regard des enjeux liés à l'extension des consignes de tri qui vont demander une refonte totale de la communication sur le tri des collectivités, via une part proportionnelle de 0,5€/hab/an. Le montant total du soutien à la sensibilisation serait alors 66M€/an.

$$\text{Sas} = 2,48\text{€} \times \text{Tonnes recyclées} + 18\ 000\text{€} \times \text{nbre ambassadeurs du tri} + 0,5\text{€} \times \text{nbre d'habitants}$$

Le nombre d'ambassadeurs du tri est plafonné en fonction du nombre d'habitants.

3. Soutien aux autres modes de valorisation

Le soutiens aux autres modes de valorisation représentait en 2013 près de 61M€.

Métaux recyclés hors CS

Notre barème prévoit une augmentation significative des soutiens de l'acier et de l'aluminium issus de mâchefer, soutiens qui sont aujourd'hui sous-évalués au regard du coût réel d'extraction de ces matériaux. Les soutiens acier et aluminium de l'incinération sont aligné avec celui de l'acier et de l'aluminium récupérés en compost, avec une décote de 25%.

Tableau 6 : Soutiens unitaires métaux hors collecte sélective

soutien unitaire		ACIER MA	ALU MA	ACIER DE COMPOST, METHA, TMB	ALU DE COMPOST, METHA, TMB
soutien actuels	en €/T	12	75	62	278
Proposition de nouveaux soutiens	en €/T	47	208	62	278

Avec cette propositions de nouveaux soutiens unitaires, le montant total du soutien pour les métaux collectés en dehors de la CS s'élèverait à 16 M€/an contre 6M€ pour l'année 2013.

Valorisation organique

Maintien du barème actuel, soit :

- 80 € /Tonnes de papiers cartons entrant dans l'unité de traitement
- +Bonification du soutien unitaire pour la valorisation des bio-gaz de Méthanisation :
 - +5 €/ Tonnes de papiers cartons pour la valorisation électrique
 - +15 €/ Tonnes de papiers cartons pour les autres modes de valorisation, (cogénération comprise)

Valorisation énergétique

Le montant unitaire du soutien à la tonne est relativement faible par rapport au coût réel de la valorisation énergétique. En effet, le coût toutes charges comprise de l'incinération est de 121€/t selon le référentiel des coûts de l'ADEME. Nous proposons le barème couvre 80% de ce coût quand les emballages vont l'objet d'une valorisation énergétique performante, soit les montants d'aide suivants :

- $T_{ce} = 75\text{€} \times TR_{mat}$ si $0,2 < Pe < 0,6$ (contre 65€ aujourd'hui)
- $T_{ce} = 95\text{€} \times TR_{mat}$ si $Pe > 0,6$ (contre 75€ aujourd'hui)

Nous proposons d'intégrer aussi un soutien à la production de CSR, d'un montant unitaire de 95€ par tonnes d'emballages présentes dans le CSR, aligné sur le soutien pour la valorisation énergétique performante.

Le montant total des soutiens pour la valorisation énergétique devrait s'élever à environ 60M€.

4. Soutien au développement durable

Nous proposons deux options :

- soit supprimer ce soutien, représentant actuellement moins de 2% du montant total des soutiens, qui est extrêmement chronophage pour les collectivités et qui est surtout utilisé par éco-emballages pour constituer une base de données et d'informations.

- soit être maintenu sous condition qu'ils soient alléger (suppression des indicateurs d'accidentologie et d'empreinte Carbone) et que les données collectées par Eco-emballages soit accessibles en open data (y compris les montants des soutiens), et qu'elles soient transmissibles directement à partir des outils ADEME comme SINOE.

5. Synthèse

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des montants totaux par type de soutiens, en millions d'euros

Tableau 7 : Synthèse des soutiens au collectivités en M€ – année 2020

soutien en M€	
Soutien collecte sélective	700
Majoration type de milieu	50
Majoration à la performance (Spr)	280
Soutien autres modes de valorisation	80
Soutien sensibilisation	66
soutien spécifique DOM-COM	3
Total	1 179

Le montant total des soutiens, avec le barème proposé, serait de 1,179 milliards d'euros pour l'année 2020, représentant un taux de couverture de coûts de 80%.

Ces soutiens intègrent un soutien spécifique pour les DOM-COM de 3 millions d'euros par an, soit un soutien spécifique de 1,5€/hab/an pour ces territoires.

Proposition de barème amont

1. Barème actuel

Il se compose d'une contribution par poids de matériaux et par unité d'emballages mis sur le marché, de majoration pour les emballages perturbateurs et non valorisables, et d'un bonus à la sensibilisation.

Contribution par poids de matériaux et par unité

Les deux tableaux suivant présentent les montant des contributions par quantités de matériaux mis sur le marché et par nombre d'unité pour l'année 2013.

Tableau 8 : Contributions par matériaux et par unité

Acier	3,15 ct €/ kg
Aluminium	9,28 ct €/ kg
Papier-Carton	
<i>Papier-carton</i>	16,33 ct €/ kg
<i>Briques</i>	17,04 ct €/ kg
Plastiques	
<i>Bouteilles et flacons PET clair</i>	24,22 ct €/ kg
<i>Autres bouteilles et flacons</i>	24,47 ct €/ kg
<i>Autres emballages plastique</i>	28,06 ct €/ kg
Verre	1,21 ct €/ kg
Autres matériaux	23,29 ct €/ kg

De 0 à 0,1 g inclus	0,010 ct €/ unité
De 0,1 g exclus à 0,5 g inclus	0,020 ct €/ unité
De 0,5 g exclus à 1 g inclus	0,060 ct €/ unité
Plus de 1 g	0,077 ct €/ unité

consignes de tri et sans filière de recyclage

Majoration

1. Majoration de 50% de la contribution totale pour les emballages perturbateurs du recyclage.
2. Majoration de 100% de la contribution totale pour les emballages non-valorisables (grès, porcelaine, céramique) ou inclus dans les

Bonus

Un bonus de 2 % (passé à 8% en 2014) sur la contribution totale est accordé pour les actions de sensibilisation au geste de tri décrites ci-après :

1. Produits dont l'emballage est porteur d'un message de sensibilisation au geste de tri
2. l'entreprise adhérente diffuse des messages « off pack », dans le cadre d'un partenariat avec Éco-Emballages.

Un bonus de 2% est accordé pour les actions de réductions à la source.

Soutiens 2013

Le tableau suivant présente le montant des contributions totales pour 2013.

Tableau 9 : Montant des contributions pour 2013

	tonnes	contribution ct€/t	Total en M€
acier	299	3,15	9
aluminium	66	9,28	6
papier-carton	939	16,33	153
Briques	86	17,04	15
Bouteilles et flacons	450	24,3	109
autres plastiques	639	28,06	179
verre	2 218	1,21	27
autres matériaux	30	23,29	7
contribution à l'unité			177
Malus			1
bonus			(5)
Total	4 727		679

2. Proposition de nouveau barème

Le barème est construit pour :

- Couvrir les dépenses nécessaires au barème aval à l'horizon 2020. En prenant en compte les charges de structure d'Eco-emballages (25M€/an) et les actions de communication et sensibilisation au niveau national (15M€/an) le budget total d'Eco-emballages à l'horizon 2020, en intégrant les soutiens aux collectivités locales, doit être de 1,219 milliards d'euros.
- Etre dissuader la mise sur le marché d'emballages n'ayant pas de filière de recyclage ou minimale ne pouvant faire l'objet d'une valorisation énergétique.

Contribution par poids de matériaux et par unité

Les contributions à l'unité restent identiques au barème actuel. Les contributions par type de matériaux sont réévaluées de la manière suivante.

Tableau 10 : Proposition de contribution par type de matériaux

	contribution ct€/t
acier	5
aluminium	13
papier-carton	24
Briques	35
Bouteilles et flacons	40
autres plastiques	55
verre	2
autres matériaux	60

Majoration

Une majoration de 50 % de la contribution totale est appliquée pour tous les emballages ne bénéficiant en tout ou partie pas d'une filière de recyclage, mais pouvant faire l'objet d'une valorisation énergétique et étant inclus dans les consignes de tri

Une majoration de 100 % de la contribution totale est appliquée pour tous les emballages ne bénéficiant en tout ou partie pas d'une filière de recyclage et ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation énergétique.

Une majoration de 25% pour tout emballage devant faire l'objet d'une signalétique mais ne l'applique pas dans les conditions du décret d'application de cette mesure d'information obligatoire du consommateur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Une majoration de 25% pour tout emballage porteur d'une ou plusieurs signalétiques perturbatrices du tri pour le consommateur (la liste devra être annexée au cahier des charges d'agrément).

Bonus

Bonus sensibilisation

Un bonus de 10 % sur la contribution totale de l'Unité de Vente est accordé pour les actions de sensibilisation au geste de tri décrites ci-après :

1. - Produits dont l'emballage est porteur d'un message de sensibilisation au geste de tri répondant aux normes définies par Éco-Emballages et comportant le triman.
2. - Entreprises diffusant des messages « off pack », dans le cadre d'un partenariat avec Éco-Emballages

Si une même Unité de Vente Consommateurs fait l'objet de plusieurs actions (on pack et/ou off pack), le bonus est non cumulatif et limité à 8 %.

Bonus réduction à la source

Un bonus de 10 % sur la contribution totale de l'Unité d'emballage concernée est accordé pour les actions de réduction à la source répondant aux normes définies par la Société Agréée et décrites ci-après :

1. - Réduction de poids à iso-matériau ;
2. - Réduction du volume, à iso-fonctionnalité, par exemple par concentration du produit ;
3. - Mise en œuvre de recharges recyclables et entrant dans les consignes de tri.

Si plusieurs actions de réduction à la source sont mises en œuvre sur une même unité, le bonus est non cumulatif et limité à 10 %.

Soutiens 2020

Le tableau suivant présente les montants des contributions perçues par Eco-emballages pour 2020 avec notre proposition de barème amont.

Tableau 11 : Montant des contributions pour 2020

	contribution ct€/t	Total en M€
acier	5	15
aluminium	13	9
papier-carton	24	225
Briques	35	30
Bouteilles et flacons	40	180
autres plastiques	55	422
verre	2	38
autres matériaux	60	18
contribution à l'unité		190
Malus		141
bonus		(32)
Total		1 236

Selon notre proposition de barème et nos estimations, le montant total des contributions pour 2020 serait 1,236 milliards d'euros, permettant de couvrir les charges propres aux éco-organismes et le barème aval.